

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 897

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 63 BIS A

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de ses »,

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.